

vent des mousselines de laine, sont trop légers pour avoir de la solidité; mais ils se blanchissent presque aussi facilement que des tissus de lingerie.

Les petits carreaux sont des des-sins qui ne datent pas dans la mode. La nouveauté veut qu'ils soient présentés en biais plutôt qu'en droit-fil.

Quelques-uns, mêlés ou encadrés de soie, sont très coquets. D'autres ont des reflets glacés comme ceux du taffetas changeant. D'autres encore, entrant dans la série de la haute nouveauté, supportent, sur le fond, composé de petits damiers réguliers, des zigzags en soie, des fleurettes, ou dessins de toutes sortes, ce qui rend l'effet de l'étoffe très compliqué et souvent très confus. On arrive ainsi à présenter un tissu qui, souvent, se fronce de lui même, forme des côtés et des inégalités assez semblables à celles des premiers crépons. Mais il ne s'agirait pas de les baptiser de ce nom; on les appelle plutôt: tissus irisés.

Nous entrons alors dans la catégorie des tissus soie et laine, qui sont les plus jolies des étoffes nouvelles. Les armures et les brochés en forment le plus grand nombre. Les armures à côte saillante, puis-sante, résistante, les brochés aux gros dessins à gros reliefs soyeux. Parmi ceux-ci aussi, les semis, les pékinés, les quadrillés, les lignes si minces des plans horizontaux et inclinés, semblables à ceux des mines ou de certaines carrières, des ondulations, des losanges, des grecques emmêlées, c'est-à-dire entrant les unes dans les autres de telle façon qu'on a peine à en suivre la trace; beaucoup de motifs géométriques en parallèle avec d'autres irréguliers, qui vont, qui viennent, se reposent, reprennent un autre essor et se perdent dans une nouvelle voie.

Ainsi, on voit autant de tissus unis que de tissus façonnés, autant de dessins simples que d'autres composés. Mais de tout ceci, ce qu'il faut retenir, c'est que si les étoffes transparentes sont exclusivement celles de la saison d'été, les brochés laine et soie, proposés en même temps, sont celles de l'avenir.

Momentanément, nous les écarte-rions, parce qu'ils nous sembleront trop pesants; mais ils reprendront leur vogue aux heures fraîches du jour, à la campagne, au bord de la mer, aux veillées d'automne et sur-tout aux approches de l'hiver.—
Journal de l'Industrie Laitière.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE PRODUCTION EN FRANCE

L'office du travail a terminé l'en-quête dont il était chargé sur le mouvement coopératif français dans son ensemble. A cette occasion, la chambre consultative de nos sociétés ouvrières de production avait organisé à Saint-Mandé, le 30 mai dernier, une réunion au sein de laquelle M. Paul Deschanel a fait sur la matière une conférence très applaudie, dont on s'est occupé beaucoup dans la presse. C'est le cas et le moment de reparler ici, en particulier, des sociétés françaises de production, pour montrer où l'on en est chez nous à cet égard, et pour rechercher si nous avons réalisé jusqu'à l'heure, dans ce sens, tout le possible comme tout le désirable.

Rappelons d'abord que l'idée de l'association coopérative est une idée française, conçue par Buchez, un catholique démocrate, qui, aujourd'hui peut-être, se qualifierait ou serait qualifié socialiste chrétien. Buchez mit cette idée en avant, pour la première fois, en 1831. Il s'occupait alors de créer, premièrement, une association d'ouvriers menuisiers dont les épargnes, mises en commun, devaient être employées par la société, c'est-à-dire par ses dirigeants, à l'amélioration du sort de ses membres. L'entreprise échoua mais, trois ans plus tard se créait, sur le principe de la coopération et du partage des bénéfices entre sociétaires, une première société de production, celle des ouvriers bijoutiers en doré.

En 1842, sans l'organiser en société coopérative, la grande maison Leclaire admettait tout son personnel à une participation dans les bénéfices. L'Assemblée constituante de 1848, dont Buchez était membre très influent, vota des fonds destinés à faciliter la naissance spécialement de sociétés coopératives de production. Presque aussitôt on vit se former un grand nombre de ces sociétés, parmi lesquelles celle des lunetiers qui date de 1849; on en compte jusqu'à 200; mais à la suite du coup d'Etat de décembre 1851, sous le vent de réaction conservatrice qui souffla dans les premières années du second Empire, elles disparurent les unes après les autres: et ce premier travail fut perdu, ou à peu près.

En 1859, cependant, se fondait le célèbre Familistère de Guise, œuvre admirable d'un grand philanthrope, M. Godin. En 1862, une délégation d'ouvriers parisiens fut envoyée à

l'Exposition universelle de Londres; cette délégation n'étudia pas seulement les questions techniques relatives au travail; elle s'occupa aussi de l'organisation des sociétés ouvrières existant en Angleterre, notamment de l'Association des tisseurs de Rochdale, et résuma ses observations dans un rapport qui eut du retentissement. Dès 1865, les sociétés coopératives recommencèrent à naître chez nous, et, au commencement de 1870, on comptait de nouveau une trentaine de coopératives de production.

Interrompu par la guerre, le mouvement ne redevint quelque peu actif qu'en 1881, grâce à la décision prise en haut lieu d'admettre les sociétés ouvrières à soumissionner pour les adjudications de travaux publics. En même temps un autre philanthrope, Rampal, légua un capital considérable qui devait être employé à faire des prêts aux coopératives naissantes. Aussitôt les sociétés se multiplièrent; mais, sans expérience, elles gaspillèrent en général les ressources qui leur étaient attribuées et compromirent dans une certaine mesure l'argent légué pour assurer le fonctionnement du système coopératif.

C'est alors que les sociétés de production existantes se fédérèrent et créèrent leur chambre consultative. Une banque a été fondée, en outre, dont l'objet spécial est de suppléer à l'insuffisance du legs Rampal, et de prêter, elle aussi, aux mêmes sociétés. Enfin, ces mêmes sociétés reçoivent annuellement, désormais, à titre de subvention de l'Etat, leur part respective d'un fonds inscrit au budget chaque année.

Actuellement on compte dans toute la France plus de 200 coopératives de production; il en existait en 1896, exactement, 202, comprenant à peu près 10,000 sociétaires, tous ouvriers ou anciens ouvriers; c'était 30 associations de plus qu'en 1895, ce qui atteste désormais une tendance à progression assez rapide. Les 202 sociétés, les 10,000 associés possédaient ensemble, il y a deux ans, un capital de 15 millions, avec lesquels ils firent pour environ 40 millions d'affaires, chiffre d'un tiers plus élevé que celui de 1895; les salaires touchés la même année par les ouvriers sociétaires furent en tout de 13 millions. Pour la moitié environ des sociétés les opérations se soldent d'ordinaire en bénéfice: il y en eut, exactement, 100 dans ce cas en 1896, et elles réalisèrent ensemble un bénéfice global de 3 mil-